



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0594 du 03/04/2017

Délégation de signature au 03 avril 2017

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE D'ENQUETES FISCALES

Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-15-0629 du 01/09/2015

L'Administrateur Général des Finances Publiques, chargé de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales ;
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Mme Marie-Aimée MUSY, Administratrice des Finances Publiques,
Mme Sylvie PERROUDON-RAGOT, Administratrice des Finances Publiques,
Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,
Mme Manuelle MAHEO, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,
M Christian JACOB, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,
M Goulven MADEC, Administrateur des Finances Publiques Adjoint
M Sébastien GEFROY, Administrateur des Finances Publiques Adjoint
M Philippe AZIBERT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint
M Frédéric ANTOINE, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES
PUBLIQUES,

FRÉDÉRIC IANNUCCI